Une réunion d'information s'est tenue avec la Gendarmerie pour la présentation du dispositif de **participation citoyenne**, que la commune souhaite mettre en place en partenariat avec l'État et la Gendarmerie. C'est une démarche **volontaire** de chacun afin d'augmenter la sécurité et tenter de diminuer les vols et incivilités au sein du village, dont le nombre est comme partout en augmentation.

Ainsi, le village sera divisé en plusieurs zones, dans lesquelles il y aura des "voisins référents" qui devront être attentifs à tout ce qui se passe autour de chez eux, et avertir les forces de l'ordre en cas de besoin. Ces habitants volontaires doivent adopter des **actes élémentaires de prévention** : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage du courrier, signalement de faits d'incivilité ou de démarcheurs suspects, etc. Attention, **seules les forces de l'ordre peuvent intervenir**, en aucun cas les voisins référents ne doivent intervenir eux-mêmes sur les lieux. Le but est également d'améliorer le lien social entre les habitants (lutte contre l'individualisme), mais aussi les relations avec la Gendarmerie. La mairie s'engage pleinement dans le champ de la **prévention** et de la **tranquillité publique**

, afin de baisser le sentiment d'insécurité en rassurant les citoyens et en tentant de dissuader les délinquants. Une signalisation visuelle (panneaux) sera également mise en place dans le village. De plus, les voisins référents auront des contacts réguliers avec la Gendarmerie afin de faire le point et qu'ils puissent être informés des possibilités de défense contre l'incivisme (dispositifs de prévention notamment : vidéosurveillance, appareils photos, détecteurs de présence...).

Ce dispositif n'a pas du tout vocation à se substituer à la Gendarmerie, **en aucun cas** les effectifs seront moins nombreux ou moins présents sur Fretigney et Velloreille. En revanche, il complète les autres actions de prévention de la délinquance.

A la suite de cette réunion, une **fiche d'inscription volontaire** des habitants à ce dispositif a été distribuée, qu'il faut ramener en mairie (ou envoyer par mail). Pour ceux qui souhaitent se joindre au dispositif, elle est disponible en
téléchargement
ci-dessous ou directement en mairie
avant le 15 février 2016
. De plus, des flyers sur la sécurité domestique (lutte contre les vols de voiture, violence au sein du couple, lutte contre les cambriolages) sont disponibles au secrétariat

FICHE PARTICIPATION CITOYENNE